

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Marché de fauchage 2017-2021 – avenant n°2 et Relance du marché

En 2017, un marché à bons de commande pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales sur les communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat-sur-Vézère, Villac, Châtres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, La Cassagne, Ladornac, Les Coteaux Périgourdins a été conclu pour une durée de 4 ans. Il se termine le 7 juillet 2021.

À LA PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021081-DE
Recu le 10/06/2021

Avant la fin du marché, un dernier bon de commande devra être émis pour la réalisation dès début juillet du deuxième passage de fauchage.

Pour cela, il est proposé au conseil communautaire de modifier le montant global du marché en l'augmentant de 25 392€ TTC (21 160€ HT) soit le coût d'un fauchage des voies communales sur les communes concernées.

Ainsi le marché passerait de 564 267,60€TTC (470 223€ HT) à 589 660 € TTC (491 383€HT), soit +4.5%.

Il est également proposé au conseil communautaire de relancer le marché de fauchage pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois ans sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. La publication de l'appel d'offres sera faite courant juin et la commission d'appel d'offres sera réunie dès réception des offres pour faire le choix du prestataire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE la conclusion d'un avenant** d'un montant de 21 160€ HT (25 392€ TTC), soit +4,5% du montant total du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à cet avenant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation des entreprises sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/06/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021081-DE 53.50.56.10
Regu le 10/06/2021